

Déclaration Politique de Belen

III° Sommet des chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté des Etats Latino-américains et Caribéens (CELAC), 28 et 29 janvier 2015, Belen, Costa Rica

Granma

traduction Françoise Lopez

A. Nous construisons ensemble un développement soutenable équitable.

Nous, les chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté des Etats Latino-américains et Caribéens (CELAC), conscients de notre responsabilité dans le développement soutenable des peuples et des sociétés latino-américaines et caribéennes que nous représentons, ainsi que pour la communauté internationale à laquelle nous appartenons, nous reconnaissons la CELAC en tant que mécanisme de dialogue et de concertation politique compétent pour que nous, les 33 pays de la Communauté, renforçons l'unité dans la diversité, l'intégration, la coopération, la solidarité et le développement des capacités nationales et régionales, de telle façon que cela nous permette d'avancer vers une plus grande prospérité et un plus grand bien-être des peuples latino-américains et caribéens.

L'éradication de la pauvreté et le développement soutenable avec inclusion sociale, économique et financière sont des défis qui exigent des efforts globaux, régionaux et nationaux, locaux et des communautés. L'éradication irréversible de la pauvreté est à la fois une condition indispensable pour le développement des peuples et pour assurer l'égalité des possibilités de progrès dans les sociétés. On ne peut pas parler de développement soutenable sans l'inclusion des groupes en situation de vulnérabilité comme les peuples indigènes et d'autres peuples tribaux, les afro-descendants, les femmes, les adultes, les personnes handicapées, les migrants, les enfants et les adolescents. L'équité, l'inclusion sociale, économique et financière et l'accès à un crédit juste sont essentielles pour assurer à tous l'accès réel à la justice, à la participation citoyenne, au bien-être et à une vie digne. La promotion de la culture de la paix et de la non-violence sont aussi des éléments essentiels pour la réalisation du développement soutenable.

Dans ce contexte, réunis au Costa Rica, en ce troisième Sommet, les 28 et 29 janvier 2015, sous le thème "Construisons ensemble", nous réitérons notre engagement envers les principes du Droit International, de la paix, du développement soutenable, de la démocratie et du respect des droits de l'homme, l'éradication de la faim et de la pauvreté et la lutte contre les inégalités et contre toutes les formes de racisme en réaffirmant notre vision de l'Amérique Latine et des Caraïbes comme une région d'opportunités pour toutes et tous, où prévaut l'inclusion sociale, économique et financière, la tolérance et le respect. De même, nous réaffirmons notre engagement envers le multilatéralisme et la coopération internationale en tant qu'outils transversaux primordiaux pour avancer dans le développement soutenable.

Nous décidons pour cela:

1. De réaffirmer notre ferme détermination à éradiquer la pauvreté, la faim et les inégalités dans la région comme condition indispensable pour atteindre le développement soutenable, à travers l'articulation des politiques économiques, sociales et environnementales avec la participation totale et équitable des citoyens.

2. D'aborder la lutte contre la pauvreté de manière totale et dans toutes ses dimensions en affrontant ses causes au moyen, entre autres, de la conception de politiques nationales et régionales d'inclusion sociale et financière destinées, en particulier, vers les groupes en situation de vulnérabilité de façon à promouvoir la justice sociale, la cohésion sociale et le développement soutenable.

3. De garantir le plein respect de la démocratie, de l'Etat de Droit ainsi que de tous les droits de l'homme, y compris le droit au développement et le droit à la paix, dans un modèle de développement soutenable qui place la personne humaine au centre de nos politiques. Pour cela, reconnaître l'importance de promouvoir la pleine participation citoyenne plurielle, large et diverse.

4. De promouvoir l'égalité et l'égalité de genre en mettant en place des actions pour les incorporer dans les noyaux centraux et transversaux des politiques publiques et des actions des Etats, en particulier destinées à encourager l'autonomisation des femmes et l'égalité effective depuis la diversité en tenant compte des étapes du cours de la vie, en particulier, de l'accès à un travail décent, à une éducation de qualité, aux technologies de l'information et de la communication, à la santé, à vivre libres de tout type de discrimination et de violence, à participer de façon paritaire aux postes de prise de décision dans toutes les instances de l'Etat et ses différents niveaux, y compris les gouvernements régionaux et locaux, en tant que facteurs déterminants pour renforcer la démocratie et avancer vers un modèle de développement plus participatif, inclusif et respectueux des droits des femmes, ce qui précède, en prenant en considération le travail articulé avec la société civile, les organisations sociales et le secteur privé et son allocation budgétaire correspondante pour el développement et la mise en oeuvre des politiques publiques pour l'égalité.

5. De promouvoir, pour éradiquer la faim, la pauvreté et les inégalités, l'élaboration et l'application effective de programmes régionaux et nationaux de développement avec une vision à moyen et long terme, des mécanismes de transparence et un rendu de comptes et de l'utilisation adéquate des ressources publiques disponibles au niveau national et international.

6. De renforcer, de même, les mécanismes qui permettent de prévenir, de détecter , de sanctionner et de combattre la corruption, d'améliorer l'efficacité et la transparence de la gestion publique, d'encourager le rendu de comptes à tous les niveaux ainsi que la participation citoyenne au contrôle des sujets publics et de l'accès à l'information conforme aux législations nationales respectives et aux conventions internationales souscrites par les Etats.

7. D'impulser la mise en place effective des instruments internationaux de prévention et de lutte contre la corruption dans nos pays, en particulier la Convention des Nations Unies Contre la Corruption et promouvoir la transparence des politiques publiques en renforçant l'accès à l'information, la participation citoyenne, le contrôle social et la gestion publique efficace.

8. De favoriser la création d'opportunités d'emploi et de travail décent et productif dans le cadre d'une croissance avec inclusion sociale comme conditions nécessaires pour sortir de la pauvreté et diminuer les inégalités dans la région.

9. De réaffirmer notre engagement dans le plein accomplissement du droit à l'éducation,

de reconnaître les brèches de connaissance et de convenir de la nécessité de les réduire efficacement. A ce sujet, nous nous engageons à renforcer la coopération régionale pour atteindre l'accès universel à une éducation publique, gratuite et de qualité et, de cette façon, promouvoir le développement soutenable, l'éradication de la pauvreté, l'égalité entre les genres, l'autonomisation des femmes et le développement humain, pour garantir l'accès et la participation des femmes et des hommes, en particulier des jeunes, en assurant, de plus, l'égalité d'accès à l'éducation des personnes ayant des besoins éducatifs spécifiques (associés ou non à un handicap), des migrants, des peuples indigènes et afro-descendants, en y intégrant continuellement les progrès scientifiques et technologiques, en créant la mobilité sociale en améliorant les opportunités d'emploi tout au long de la vie, la productivité et les capacités pour promouvoir le développement et la compétitivité sur la base des connaissances et de la valeur ajoutée, entre autres.

10. D'impulser activement des politiques en matière d'éducation supérieure universitaire dans toutes les modalités qui permettent l'accès égalitaire à une éducation supérieure de qualité. Pour cela, seront mises en place des stratégies de coopération et d'articulation des systèmes d'accréditation et des programmes des pays membres de la CELAC et des mécanismes régionaux existants ainsi que des politiques et des instruments nationaux et régionaux dirigés vers le renforcement du Talent Humain de la région dans le cadre de l'inter-culturalité et du pluri-linguisme. Ceci avec le soutien des technologies de l'information et de la communication, de l'échange de bonnes pratiques et des mécanismes de coopération.

11. De souligner notre engagement envers une Amérique Latine et des Caraïbes libres d'analphabétisme ainsi qu'avec une éducation de qualité à tous les niveaux et de réaffirmer que l'éducation est un droit fondamental qui contribue aux processus de développement soutenable de la Communauté. Faire tous nos efforts pour la pleine mise en oeuvre du droit à l'éducation gratuite, universelle et de qualité et avancer ainsi vers la réduction des brèches de connaissance qui persistent dans la région.

12. De réaffirmer notre engagement à construire des opportunités par le sport, pour promouvoir l'inclusion sociale, la lutte contre la pauvreté et les inégalités dans notre région en considérant que le sport est un pilier fondamental et un outil d'intégration sociale qui contribue à améliorer la qualité de la vie, à réduire la pauvreté et à prévenir la délinquance.

13. De souligner l'importance des technologies de l'information et de la communication, y compris internet, ainsi que de l'innovation, en tant qu'outils pour créer la paix, promouvoir la bien-être, le développement humain, la connaissance, l'inclusion sociale et la croissance économique en soulignant sa contribution à l'amélioration de la couverture et de la qualité des services sociaux. Réaffirmer l'usage pacifique des technologies de l'information et de la communication de conformément à la Charte des Nations Unies et au Droit International et jamais dans le but de créer des troubles dans des sociétés ou de créer des situations pouvant générer des conflits entre Etats. Garantir la stabilité et la sécurité d'internet et veiller à la légitimité que requiert sa gouvernance, sur la base d'une pleine participation de toutes les parties intéressées, aussi bien des pays développés que des pays en développement, dans l'exercice de leurs rôles et de leurs responsabilités respectifs.

14. De promouvoir la croissance, le progrès, l'inclusion sociale, économique et financière et le développement soutenable de nos Etats par le développement de la production, du transfert de technologies, de toutes les modalités de coopération, y compris la coopération

Sud-Sud et Intra-Régionale. Renforcer les engagements en matière de transfert de technologies, du financement, de l'accès à l'information et des droits de propriété intellectuelle. De même, créer des projets de coopération qui comprenant des échanges de scientifiques et de personnel qualifié de la région, ce qui favorisera le transfert de connaissances, la création scientifique et intellectuelle, l'innovation et le bien-être de nos pays.

15. De renforcer, à travers des paramètres mesurables, les engagements dans les domaines convenus dans le Plan d'Application des Décisions de Johannesburg, en particulier son appel à promouvoir, encourager et financer, ainsi qu'il appartiendra, l'accès aux technologies écologiquement rationnelles et les connaissances spécialisées correspondantes, ainsi que leur développement, dans des conditions favorables, en particulier à travers l'échange de scientifiques entre Universités, Instituts d'Education Supérieure et Instituts de Développement Technologique de la Région, ce qui favorisera le transfert de connaissances, la création scientifique et l'innovation.

16. De renforcer les travaux dirigés vers l'inclusion sociale, économique et financière et la coopération entre les pays de la CELAC, centrée sur le talent humain en prenant conscience de la nécessité de créer les politiques nationales de développement inclusives qui soutiennent ce but, y compris les PYMES, les entreprises, les entreprises de production sociale et les coopératives.

17. De reconnaître la contribution directe de l'agriculture familiale à la sécurité alimentaire et au développement soutenable dans l'obtention d'une région libre de pauvreté et de la faim et accueillir la déclaration de la I^o Réunion Ministérielle sur l'Agriculture Familiale de la CELAC qui a eu lieu à Brasilia le 11 novembre 2014.

18 D'approuver le Plan de Sécurité Alimentaire et d'éradication de la Faim 2025 de la CELAC et de remercier l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et Agriculture (FAO), la Commission Economique pour l'Amérique Latine et les Caraïbes (CEPAL) et l'Association Latino-américaine d'Intégration (ALADI) pour leur soutien pour sa formulation.

19. De prendre note de la décision du Groupe Latino-américain et Caribéen représenté à Rome de présenter la candidature du Docteur Jose Graziano Da Silva à sa réélection à la charge de Directeur Général de la FAO, à la Conférence de l'Organisation qui se déroulera en juin 2015.

20. De reconnaître le rôle de la culture et le respect de la diversité des expressions culturelles comme un aspect important du développement soutenable, étant donné son impact sur la croissance économique inclusive, dans le développement social et dans la protection du milieu ambiant et en reconnaissant comme éléments importants du processus vers la réussite de sociétés plus équitables et mieux préparées à affronter les défis actuels.

21. de soutenir les accords atteints à la II^o Réunion des Ministres et Autorités de la Culture de la CELAC qui a eu lieu le 21 août 2014, à Caracas, en particulier la mise en place d'un Plan d'Action culturelle de la CELAC qui cherche à mener à bien des actions pour atteindre les objectifs sociaux, ainsi que trouver des voies de communication entre les pays membres pour renforcer l'unité latino-américaine et caribéenne et pour avancer sur le chemin de l'intégration culturelle de la région, préserver le patrimoine culturel, promouvoir la culture en faveur de la croissance économique productive, de l'éradication de la

pauvreté et du développement soutenable.

22. de reconnaître la nécessité de renforcer le lien entre migration internationale et développement, l'apport des migrants au développement des pays de destination, en plaçant au centre le thème de la personne migrante et de sa famille et non sa condition de migrant, en comprenant que c'est une obligation de tous les Etats - d'origine, de transit et de destination - de garantir le plein respect de tous les droits de l'homme des personnes migrantes indépendamment de leur statut migratoire, y compris la migration d'enfants, de filles et adolescents, accompagnés et non accompagnés et leur intérêt supérieur, en évitant l'exacerbation des vulnérabilités. Nous estimons nécessaire de considérer cette relation entre migration et développement en vue de l'adoption et de la mise en place de l'Agenda de Développement Post 2015.

23. De reconnaître la nécessité de développer des actions orientés vers l'échange d'expériences sur les processus migratoires sûrs de nos congénères, aussi bien dans les pays vers lesquels ils se dirigent qu'en ce qui concerne leur retour dans leur pays d'origine dans notre région.

24. D'accueillir avec bienveillance les engagements assumés par les pays membres de la CELAC contenus dans l'Acte de la III^e Réunion sur les Migrations qui a eu lieu à Azogues – Equateur les 22 et 23 octobre 2014, et de ratifier la résolution A/RES/69/187 "Les enfants et adolescents migrants" de l'Assemblée Générale des Nations Unies.

25. De souligner l'importance du droit à l'accès à l'information et de la participation de la société dans la promotion du développement soutenable selon les possibilités, les réalités, les plans et les législations nationales, les conventions et les standards internationaux applicables. En ce sens, on souligne l'avancée du processus sur l'application du Principe 10 de la Déclaration de Rio 1992 qui doit être en accord avec les politiques nationales et le respect total de la souveraineté nationale. Ce processus doit se voir à l'intérieur d'un contexte équilibré et de l'évolution des autres principes de Rio 1992.

26. De reconnaître les différentes visions, les différents points de vue, modèles et outils pour atteindre le Développement Soutenable, l'importance du développement en harmonie avec la nature, la pertinence de renforcer la coopération, la ré-articulation, l'harmonisation et la complémentarité des politiques publiques nationales en matière d'environnement et la nécessité de modifier les modèles insoutenables de consommation et de production qui prévalent.

27. Nous reconnaissons la nécessité du changement de modèles de production et de consommation dans la région, en appelant instamment à créer des processus de production et de consommation soutenables, ce qui contribuera à l'éradication de la pauvreté, à la diminution des effets de la désertification et de la sécheresse, du changement climatique, et contribuera à la conservation de la biodiversité et à d'autres priorités régionales qui ont un impact global.

28. De promouvoir et de participer à la gestion environnementale convenable des substances chimiques et des déchets dangereux et non dangereux, en assurant les synergies avec le processus et les initiatives existants dans les pays de la région.

29. De célébrer la réalisation de la Première Réunion des Mécanismes Régionaux et Sous-Régionaux pour l'Eradication de la Faim et de la Pauvreté, coordonnée par l'ALBA-TCP et qui a eu lieu au siège du SELA, à Caracas, les 26 et 27 juin 2014, mettant ainsi

en application le mandat établi dans le Plan d'Action de la CELAC de La Havane. Nous saluons, de même, la réunion technique réalisée à Caracas les 26 et 27 novembre 2014, réunion au cours de laquelle s'est discuté la mise en place du Plan d'Action des Politiques Publiques en matière sociale approuvé à Caracas le 23 de juillet 2013, pour la réalisation de la II^e Réunion des Ministres et des Autorités de la CELAC pour le Développement Social et l'Eradication de la Faim et de la Pauvreté.

B. Nous participons à la construction des priorités de l'agenda de développement global.

La CELAC se trouve et se développe dans une région hétérogène. Bien que la région ait réussi d'importantes avancées dans la réduction de la pauvreté, il reste des menaces et des défis. La tâche est encore plus importante en ce qui concerne les inégalités. Là, les avancées sont très lentes et les difficultés plus grandes. La définition des Objectifs de Développement Durable et l'Agenda de Développement Post 2015 nous inspirent dans la construction d'opportunités de progrès pour toutes et tous à travers des objectifs clairs et spécifiques respectant les différentes réalités nationales, les capacités et les niveaux de développement. En tant que région, il est essentiel que nous influons sur le débat global en mettant en avant notre position régionale et en construisant des consensus entre les Gouvernements toujours attentifs aux contributions des autres acteurs des processus de développement, y compris du Système des Nations Unies, des organisations financières internationales, des organisations de la société civile, des institutions d'enseignement, des organismes internationaux, des entreprises publiques, mixtes, sociales, coopératives et du secteur patronal, entre autres.

Pour ces raisons, nous nous engageons à :

30. Continuer à consolider les espaces de réflexion sur des thèmes prioritaires au niveau international, essentiels pour la

construction de consensus et pour continuer à renforcer la CELAC et son influence sur l'agenda global, de telle façon qu'ils contribuent à la promotion des intérêts de la région latino-américaine et caribéenne.

31. Dans ce contexte, travailler pour renforcer la consultation et la coordination entre les Etats Membres de la CELAC aux Nations Unies, aussi bien dans les sièges où cela se fait déjà régulièrement que dans d'autres sièges multilatéraux où il serait bon et possible de réaliser une concertation sur les positions. De même, souligner l'importance d'obtenir des consensus des pays membres de la CELAC, quand c'est possible, dans les différents processus multilatéraux importants pour le développement de nos pays. Pour approfondir cette coordination, nous initierons un processus de réflexion qui nous permette de prendre des décisions plus tard.

32. Réitérer les Déclarations Spéciales sur l'Agenda de Développement Post 2015 des II^e et III^e Sommets de la CELAC et ratifier l'engagement de ses membres à continuer à participer activement et de façon constructive aux phases suivantes du processus d'élaboration de l'Agenda. Veiller à ce que l'Agenda de Développement soit mené à bien dans le cadre d'un processus de négociation inter-gouvernemental universel, complet, ouvert, transparent et inclusif.

33. Réunir nos efforts pour que lors de la Troisième Conférence Internationale sur le Financement du Développement, on établisse un plan d'action concret pour affronter les problèmes systémiques et structurels concernant la disponibilité des ressources pour

financer le développement soutenable des pays en développement.

34. Réaffirmer que pour aborder correctement les objectifs de l'éradication de la faim, de la pauvreté et des inégalités, on a besoin de la participation active et de la planification des Etats en garantissant, entre autres, que le système financier international et régional soit au service de l'être humain et permet de répondre de la meilleure façon aux objectifs de développement soutenable.

35. Exprimer notre conviction sur l'importance des thèmes relatifs au renforcement de l'architecture financière régionale et nous appelons à continuer le travail de façon coordonnée dans les accords et les engagements pris en matière de coopération et d'intégration monétaire et financière. En ce sens, nous ratifions notre soutien à des thèmes abordés dans les Plans d'Action de Caracas et de La Havane, et aux résolutions adoptées dans la Déclaration de Quito de la II^e Réunion des Ministres des Finances de la CELAC.

36. Exhorter les institutions de développement nationaux et inviter les banques centrales d'Amérique Latine et des Caraïbes, à analyser l'option de mesures d'échange d'expériences et de coopération au niveau de la CELAC pour configurer un réseau régional de financement pour le développement qui permette de donner plus de pouvoir à l'activité de production et au commerce des pays membres.

37. Réaffirmer notre solidarité et notre soutien à la République Argentine dans la recherche d'un accord concernant la restructuration de sa dette souveraine qui ne compromette pas ses politiques de développement et le bien-être de son peuple.

38. Manifester notre volonté de construire des consensus dans tous ces mécanismes internationaux multilatéraux impliquant quand il y a lieu, toutes les institutions compétentes en matière de restructuration de la dette souveraine.

En particulier, nous détachons, entre autres, le processus de négociations ouvert par la résolution 68/304 de l'Assemblée Générale des Nations Unies.

39. Obtenir le soutien nécessaire à la condition de pays en développement sans littoral, à la mise en oeuvre de mesures efficaces destinées à dépasser les vulnérabilités et les problèmes dérivés de cette situation en facilitant la liberté de transit à travers le territoire des états de transit pour tous les moyens de transport, conformément aux règles applicables du droit international, des conventions internationales et des accords bilatéraux en vigueur.

40. Saluer la réalisation réussie de la Seconde Conférence des Nations Unies sur les Pays en Développement sans Littoral, menée à bien dans la ville de Vienne en novembre 2014. Réaffirmer l'engagement d'appliquer le Programme d'Action de Vienne en faveur des Pays en Développement sans Littoral pour la décennie 2014-2024 pour aborder de manière complète les besoins et les défis particuliers en matière de développement des pays en développement sans littoral consécutifs à l'absence de littoral, à l'éloignement et aux limitations géographiques.

41. Réaffirmer la Déclaration et le Plan d'Action de Pékin et célébrer ses 20 ans (Pékin+20) en prenant conscience de l'importance de donner plus de pouvoir aux femmes dans toutes les étapes de leur cycle de vie, en particulier à celles qui vivent en situation de

plus grande inégalité et dans des conditions de vulnérabilité et de marginalité, dans la formulation et la mise en place des politiques publiques et des actions de l'Etat; et l'importance des femmes et des filles dans la définition des Objectifs de Développement Soutenable (ODS) se détachent à travers l'incorporation d'un objectif particulier qui aborde l'obtention de l'égalité de genre et du fait de donner plus de pouvoir aux femmes et aux filles. De même, ils soulignent l'importance que le thème du genre a pour l'Agenda de Développement Post 2015 et soulignent l'Événement de Haut Niveau "Les femmes dans le pouvoir et dans la prise de décisions: en construisant un monde différent" qui aura lieu à Santiago du Chili les 27 et 28 février 2015.

42. Célébrer la proclamation par l'Assemblée Générale des Nations Unies, en décembre 2013, de la Décennie Internationale des Afro-descendants sous le thème "Afro-descendants: reconnaissance, justice et développement" et reconnaître le caractère multiethnique de nos sociétés à travers le développement d'un agenda régional qui promeuve des politiques d'inclusion sociale pour les populations afro-descendantes d'Amérique Latine et des Caraïbes.

43. Reconnaître que l'esclavage et la traite des esclaves ont été des tragédies atroces dans l'histoire de l'humanité. Dans ce sens, on salue l'initiative du CARICOM de créer la Commission de Réparations de la Communauté des Caraïbes.

44. Saluer la réalisation de la Conférence Mondiale sur les Peuples Indigènes les 22 et 23 septembre 2014, à New York, ainsi que l'adoption du Document final et de ses principes.

45. Réaffirmer notre engagement dans les politiques consignées dans la Convention des Nations Unies sur les Droits des Personnes Handicapées, approuvée par l'Assemblée Générale en décembre 2006, ouverte à la signature le 30 mars 2007 dans le but de construire une société d'inclusion dans laquelle les personnes handicapées possèdent une possibilité juste de pleine participation. En plus de l'accomplissement des besoins sur l'accès physique dans l'environnement construit, nous sommes engagés dans le fait de donner les mêmes possibilités et le même accès à toutes les facilités, à tous les services et à toutes les institutions sociales de santé, d'éducation, économiques et culturelles. De cette façon, l'actualisation des politiques d'inclusion sociale n'est pas conçue comme une réclamation particulière des et pour les personnes handicapées mais fait partie du développement social et du ré-alignement du développement structurel au bénéfice de tous. Nos sociétés devront définir des politiques prenant en considération l'Article 2 (définitions), l'Art. 3 (principes généraux), l'Art. 8 (prise de conscience), l'Art. 9 (accessibilité), l'Art. 11 (situations de risque et urgences humanitaires) et l'Art.32 (coopération internationale) dans la recherche de solutions nationales et régionales d'inclusion sociale des personnes handicapées.

46. Réitérer les efforts et les propositions pour coordonner et provoquer des synergies en matière de santé entre la CELAC et d'autres instances existant dans la région qui sont convoquées dans le cadre de l'Organisation Panaméricaine de la Santé (OPS), de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), de la Conférence Ibéro-américaine, de la Conférence Internationale sur la Nutrition, ainsi que dans les groupes sub-régionaux tels que le Conseil des Ministres de la Santé de l'Amérique Centrale (COMISCA) et de la Réunion du Secteur Santé d'Amérique Centrale et de la République Dominicaine (RESSCAD), et de l'UNASUR, entre autres.

47. Reconnaître l'importance de l'application par les Etats faisant Partie de la Convention Cadre pour le Contrôle du Tabac (CMCT) des mesures prises, ses Instructions, ses

Protocoles et des Résolutions et Décisions pertinentes approuvées par l'Assemblée Générale de l'ONU et l'Assemblée Mondiale de la Santé concernant la prévention et le contrôle des maladies non transmissibles et le renforcement des systèmes de santé comme pré-supposé essentiels de protection de la santé publique qui cherchent à garantir la pleine jouissance des droits de l'homme individuels et collectifs, en particulier des groupes en situation de vulnérabilité ainsi que le développement plein des Nations. Dans ce contexte, ils expriment leur solidarité avec la République Orientale d'Uruguay dans l'exercice de son droit souverain à la détermination de ses politiques de santé publique.

48. Souligner l'importance des actions de prévention et d'affrontement éventuel de l'épidémie d'ébola qui ont été menées en Amérique Latine et dans les Caraïbes, en particulier la coordination réalisée entre la CELAC et les pays de l'ALBA-TCP à cette fin, et appeler instamment à ce que ces efforts conjoints continuent à se développer et puissent s'élargir à d'autres graves problèmes de santé qui affectent ou peuvent affecter les pays de la région.

C. Nous affrontons le changement climatique et le réchauffement global.

Nos sociétés sont hautement vulnérables au changement climatique. Cela demande de réaffirmer nos engagements nationaux et internationaux concernant la protection et la conservation du milieu ambiant et de la biodiversité et la lutte contre le réchauffement global.

convaincus que le changement climatique est l'un des plus graves problèmes de notre temps et que son impact négatif croissant compromet les efforts pour l'éradication de la pauvreté et pour le développement soutenable de la région, nous reconnaissons la nécessité d'une coopération et d'une réponse internationale, efficaces et appropriées pour accélérer la réduction globale des émissions de gaz à effet de serre, l'adoption d'autres mesures d'adaptation et de réduction et d'assurer les moyens de mise en oeuvre adéquats, prévisibles et soutenables pour les pays en développement, conformément aux principes et dispositions de la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique et les décisions adoptées dans les Conférences des Parties, dans le cadre des responsabilités communes mais différentes et des possibilités respectives.

Tenant compte des défis pour faire face aux désastres consécutifs aux diverses menaces naturelles, socio-naturelles et anthropiques présentes dans la région, il faut renforcer les mesures pour la gestion intégrale des risques de désastre, l'adaptation au changement climatique et à la variabilité climatique. Nous soulignons la nécessité d'une étroite coordination interne entre les pays voisins pour répondre aux conséquences humanitaires que des désastres tels que des inondations, des ouragans, des sécheresses, entre autres, provoquent sur les populations.

Face à ces défis, l'action conjointe de la CELAC rendra possible d'avancer dans des expériences réussies et d'atteindre des succès mesurables.

Pour cela, nous décidons:

49. De réitérer l'engagement régional dans le développement soutenable dans son aspects économique, social et environnemental avec les accords atteints au Sommet de Développement Soutenable de Rio+20.

50. De stimuler l'adoption de politiques publiques dans le cadre de l'Agenda 21 pour une

pleine mise en oeuvre des résultats de la Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable (Rio+20) et d'autres instruments importants, en harmonie avec la nature, en soulignant la nécessité que ces politiques soient mises en oeuvre dans le contexte d'une vision de complémentarité intégrale et indépendante.

51. Saluer les résultats de la 20^e Conférence des Parties de la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique qui a eu lieu à Lima, Pérou, en décembre 2014 et qui constitue un pas préparatoire essentiel au processus de développement d'un instrument juridiquement lié à la Convention qui sera adoptée en France en 2015, sur la base du principe des responsabilités communes mais différentes et des possibilités respectives et de l'engagement de fournir des moyens de mise en oeuvre des pays développés vers les pays en développement, en particulier en matière de financement et sous un système de médiation, de rapport et de vérification (MRV).

52. Nous mettons en avant la Déclaration prononcée par la PPT de la CELAC dans le cadre du segment de haut niveau de la COP 20, comme un effort de la région pour avancer sur des thèmes de consensus en matière de changement climatique en réitérant notre volonté de continuer à travailler à l'approfondissement de ces consensus en vue de la conformation d'une possible position régionale en cette matière, en particulier face à la COP 21 de Paris.

53. Réaffirmer notre engagement à promouvoir l'intégration énergétique régionale comme fondement du développement durable et de l'universalisation de l'accès aux services énergétiques qui améliorent la qualité de vie et apportent l'éradication de la pauvreté des peuples.

54. Réaffirmer l'engagement des Etats membres de la CELAC dans le développement durable des Petits Etats Insulaires et des Etats à zones côtières basses, qui ne peut s'obtenir que par une confluence d'efforts qui implique des gouvernements, la société civile et le secteur privé en prenant en compte les situations uniques et particulières de vulnérabilité de ces Etats, qui ne peuvent être abordées que par la coopération internationale.

55. Redoubler d'efforts pour la Gestion Intégrale des Risques et l'assistance humanitaire dans les situations de désastre en veillant sur les besoins et les intérêts particuliers de la région, une vision qui doit s'intégrer à la prochaine Conférence Mondiale sur la Réduction des Risques de Désastres qui aura lieu à Sendai, Japon, en mars 2015. Promouvoir le renforcement et la création, en cas de besoin, de mécanismes d'assistance et de coopération entre nos pays.

56. Exprimer notre soutien à la réalisation du Sommet Humanitaire qui aura lieu en Turquie en 2016 et aux processus respectifs de consultation régionaux qui se développent globalement en vue de cette rencontre. Réitérer, de cette façon, l'engagement particulier de la région dans la consultation régionale latino-américaine et caribéenne qui se déroulera au Guatemala en 2015 et encourager la participation des pays membres de la CELAC à cette rencontre.

57. Réaffirmer l'importance des défis associés à la définition d'un nouvel agenda urbain pour la région, conscients du processus accéléré d'urbanisation en Amérique Latine et dans les Caraïbes et en vue de la prochaine Conférence des Nations Unies pour les Installations Humaines qui aura lieu à Quito, Equateur, en octobre 2016.

58. Approfondir la mise en place de politiques de logement et de développement tenaces qui garantissent l'égalité territoriale, renversent la ségrégation urbaine, promeuvent la soutenabilité des territoires, incluent la gestion des risques, ménagent la relation entre petites villes, villes moyennes et métropoles et renforcent l'institutionnalité dans la région.

De même, nous réaffirmons la nécessité que ces processus soient participatifs et reconnaissent la diversité comme une opportunité de développement.

D. Nous promouvons la paix pour atteindre le développement soutenable.

Nous reconnaissons que la paix est une valeur suprême de convivialité universelle. Par conséquent, nous réaffirmons la Proclamation de l'Amérique Latine et des Caraïbes comme Zone de Paix et notre engagement permanent dans le désarmement nucléaire et la proscription des armes de destruction massive au niveau mondial, la résolution pacifique des différends afin de bannir pour toujours l'usage et la menace de l'usage de la force de notre région et de n'importe lequel de ses pays. Ensemble, nous obtiendrons que la zone latino-américaine et caribéenne soit non seulement une zone de paix mais une zone libre de violence.

Dans notre région, nous construisons ensemble l'infrastructure pour la paix qui promeuve le bien-être et le développement soutenable.

Pour cela, nous réaffirmons nos engagements dans la promotion du droit à la paix, à l'Etat de Droit, à la justice, à l'éducation et à la culture pour la paix ainsi que la promotion, le respect et l'observance de tous les droits de l'homme pour tous.

La région doit faire face à différentes formes et manifestations de la Délinquance Organisée Transnationale, au terrorisme, au Problème Mondial des Drogues, à la traite des personnes et au trafic illicite de migrants ainsi qu'au trafic illicite d'armes petites et légères, à toute forme de délinquance cybernétique et à toute tentative d'action criminelle contre certains de nos pays. Le crime organisé est aussi une menace importante pour nos démocraties et pour le développement, par conséquent, nous devons faire tous nos efforts pour contrôler et pour éradiquer ce fléau.

Nous soulignons la valeur et la contribution à la paix et à la sécurité internationales du Traité pour la Proscription des Armes Nucléaires en Amérique Latine et dans les Caraïbes (Traité de Tlatelolco), qui a établi la première zone avec une forte densité de population libre d'armes nucléaires sur la planète.

Pour cela, nous décidons:

59. De réitérer l'engagement de la région dans le multilatéralisme, le dialogue entre les nations, la résolution pacifique des différends et le respect sans restrictions des propositions et des principes de la Charte des Nations Unies, du Droit International et du droit inaliénable de chacun de nos pays à choisir sa forme d'organisation politique et économique.

60. De soutenir sans restrictions la promotion et le renforcement de la paix, la prohibition de l'usage et de la menace de l'usage de la force, le respect sans restrictions de l'indépendance, de l'autodétermination des peuples, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de la non ingérence dans les affaires intérieures de chaque pays en réaffirmant de cette façon la CELAC comme zone de paix et comme région libre d'armes

nucléaires.

61. De souligner notre plein soutien aux travaux de l'Organisme pour le Proscription des Armes Nucléaires en Amérique Latine et dans les Caraïbes (OPANAL).

62. De réaffirmer que le désarmement nucléaire complet, transparent, irréversible et vérifiable est un objectif important de cette Communauté des Etats et que la seule garantie efficace contre l'emploi ou la menace de l'utilisation des armes nucléaires est leur totale élimination et interdiction. En ce sens, les Etats membres de la Communauté soutiennent la négociation d'un instrument universel juridiquement obligatoire qui interdise les armes nucléaires avec un avec un programme décidé multilatéralement.

63. Renouveler, de même, notre condamnation catégorique de terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations qui constitue non seulement une menace pour la paix et la sécurité internationales mais porte atteinte à la dignité humaine, à la convivialité pacifique et civilisée et promouvoir la coopération internationale contre ce fléau.

64. Réaffirmer notre condamnation des listes et certifications unilatérales de la part de pays développés qui affectent les pays d'Amérique Latine et des Caraïbes, en particulier celles concernant le terrorisme, le trafic de drogues, la traite des personnes et d'autres semblables et nous ratifions le communiqué spécial approuvé par la CELAC le 7 mai 2014 qui condamne l'inclusion de Cuba dans la liste intitulée Liste des Etats qui promeuvent le terrorisme international, du Département d'Etat des Etats-Unis.

65. Prendre note de l'entrée en vigueur du Traité sur le Commerce des Armes en tant que premier instrument juridiquement obligatoire pour réguler le commerce des armes conventionnelles et prendre note de l'intérêt de Trinité et Tobago pour être le siège du Secrétariat du Traité sur le Commerce des Armes.

66. Souligner l'éducation et le promotion des valeurs de la culture de paix comme fondements pour créer une nouvelle culture de non violence, éduquer pour la soutenabilité des principes éthiques essentiels du bien-être et pour construire la défense, le respect et la promotion des droits de l'homme universels, ainsi que pour fomenter la coexistence avec la nature.

67. Les Pays membres de la CELAC s'unissent à la joie du peuple et du Gouvernement panaméens à cause de la célébration du Centenaire du Canal de Panama, le 15 août 2014. Le Centenaire coïncide avec les travaux d'élargissement qui continueront à contribuer au développement économique et soutenable de l'hémisphère ainsi qu'au commerce et à la navigation mondiale.

68. Réaffirmer le caractère latino-américain et caribéen de Porto Rico et prendre note des résolutions sur Porto Rico adoptées par le Comité Spécial de Décolonisation des Nations Unies. nous réaffirmons que c'est un sujet qui intéresse la CELAC.

69. Nous, les pays membres de la CELAC, nous nous engageons à continuer à travailler dans le cadre du Droit International et, en particulier, de la Résolution 1514 (XV) de l'Assemblée Générale des Nations Unies du 14 décembre 1960 pour obtenir que la région de l'Amérique Latine et des Caraïbes soit un territoire libre de colonialisme et de colonies.

70. Renouveler le plus ferme soutien de la région aux droits légitimes de la République Argentine dans le différend de souveraineté sur les Iles Malouines, Georgias du Sud et

Sandwich du Sud et sur les espaces maritimes environnants ainsi que son intérêt permanent dans le fait que ce différend se résolve par la voie pacifique et de la négociation conformément aux dispositions de la Résolution 31/49 de l'Assemblée Générale des Nations Unies.

72. Accueillir avec satisfaction la décision historique des Présidents de Cuba et des Etats-Unis de rétablir les relations diplomatiques. Réitérer notre plus profonde condamnation de l'application de mesures coercitives unilatérales et réaffirmer notre appel au gouvernement des Etats-Unis à mettre fin au blocus économique, commercial et financier qu'il impose à cette nation soeur depuis plus de 5 décennies. Appeler instamment le Président des Etats-Unis à ce que, dans cette voie, il utilise toutes ses larges possibilités exécutives pour modifier substantiellement l'application du blocus.

E. Nous renforçons les liens avec les associés extra-régionaux.

Les grands défis globaux et du développement soutenable demandent des solutions coordonnées de la communauté internationale. Les décisions que nous adoptons dans le présent réduiront d'éventuels conflits dans le futur. La région est en conditions pour travailler conjointement et coordonner quand c'est possible, avec ses associés extra-régionaux sur des sujets nombreux et divers et sur différents thèmes de l'agenda multilatéral dans le dépassement de ces défis.

En ce sens, nous agissons pour:

73. Encourager le dialogue de la CELAC avec des pays, des groupes de pays et des organisations d'autres régions du monde pour enrichir les actions et les discussions régionales sur des thèmes d'intérêt globaux et pour fomentier, autant que possible, des initiatives régionales de collaboration et de coopération, de commerce et d'investissement, complémentaires des efforts nationaux et sub-régionaux.

74. Applaudir la célébration réussie de la I^o Réunion des Ministres des Relations Extérieures du Forum CELAC–Chine, qui a eu lieu à Pékin les 8 et 9 janvier 2015 et réaffirmer notre volonté d'avancer dans la mise en oeuvre des accords de ce Forum immédiatement.

75. Nous soulignons la décision de célébrer la II^o Réunion des Ministres des Relations Extérieures du Forum CELAC–Chine à Santiago du Chili en janvier 2018.

76. Accueillir les résultats des dialogues Ministériels du Quatuor de la CELAC avec l'Inde, l'ASEAN et la Russie, qui ont eu lieu le 25 septembre 2014 à New York. Continuer les dialogues Ministériels du Quatuor de la CELAC avec ces associés ainsi qu'avec la République de Corée, de Turquie et d'autres associés avec lesquels, précédemment, ont eu lieu des dialogues qui ont mis en évidence les potentialités de la région dans ses relations extra régionales. Travailler pour explorer, en 2015, l'opportunité et la viabilité pour créer d'autres forums, en particulier avec la Russie et l'Inde.

77. Continuer à explorer les possibilités de soutenir des échanges avec l'Union Africaine, le Groupe des BRICS et la Ligue des Etats Arabes.

78. Souligner les relations de la CELAC avec l'Union Européenne, institutionnalisées au Sommet de Rio en 1999 et réaffirmer l'engagement à continuer à les approfondir avec une nouvelle vision des relations bi-régionales pour réussir un II^o sommet CELAC-UE à

Bruxelles, les 10 et 11 juin 2015.

F. Nous organisons la coopération et fomentons l'articulation de nos actions.

L'Amérique Latine et les Caraïbes ont un patrimoine d'expériences assurées, palpables et réussies dans la coopération Sud-Sud et dans la coopération Triangulaire qui permet de compléter ensemble les actions nationales pour atteindre les objectifs de la CELAC, favoriser la connaissance mutuelle, fomenteur l'unité et l'intégration, faciliter le transfert de connaissances et rendre visibles les résultats.

En ce sens, la coopération Sud-Sud constitue, pour notre Communauté, un instrument privilégié pour la complémentarité, l'union, l'intégration et l'échange horizontal de connaissances entre ses membres qui nous permettra d'affronter les énormes défis communs et d'aider les gouvernements de notre région à atteindre le développement soutenable et la croissance inclusive au bénéfice de nos peuples.

Pour cela, nous décidons:

79. De réaffirmer que la Déclaration sur la Coopération Internationale de la CELAC, adoptée le 29 janvier 2014 au II^o Sommet, à La Havane, et le Cadre Conceptuel de la Coopération Internationale à la CELAC adopté pendant la II^o Réunion du Groupe de Travail sur la Coopération Internationale (GTCl) qui s'est déroulé les 29 et 30 juillet à San José, Costa Rica, guideront la coopération dans le milieu communautaire.

80. Reconnaître l'importance et les particularités de la coopération Sud-Sud et nous réaffirmons notre vision de la coopération Sud-Sud comme manifestation concrète de la solidarité entre les peuples et les pays du Sud qui contribue à leur bien-être national, à améliorer leur autosuffisance et à faciliter la réalisation des objectifs de développement fixés au niveau national et international. Elle permet aussi aux pays en voie de développement de jouer un rôle plus actif dans la politique internationale et dans la prise de décisions et de soutenir leurs efforts pour atteindre le développement soutenable.

81. Réaffirmer l'importance d'articuler les actions de coopération du Groupe de Travail sur la Coopération Internationale (GTCl) avec celles des autres groupes de travail de la CELAC pour construire des ponts de coopération à l'intérieur et à l'extérieur de la région ainsi que pour renforcer les possibilités et les forces des Etats membres et de la région, en particulier dans les contextes où il existe des mandats et des priorités définies. Développer les mécanismes d'articulation entre les différentes instances de la CELAC avec les coordinations nationales et le GTCl.

82. Souligner la nécessité de fomenteur le dialogue inter-gouvernemental dans les différentes matières de l'agenda international avec les Organismes Internationaux et les Mécanismes Régionaux et Sub-régionaux d'Intégration pour éviter le doublement des actions, donner une cohérence aux processus de coopération régionale, garantir la complémentarité et obtenir une valeur ajoutée de la coopération régionale CELAC aux actions déjà existantes.

83. Manifester notre bienveillance envers le rapport des actions développées dans la poursuite du mandat de coopération avec la République soeur de Haïti et réaffirmer notre volonté d'identifier de nouvelles formes de coopération dans l'attente de satisfaire les besoins manifestés par ce pays.

G. Nous agissons dans l'immédiat:

Nous réaffirmons que la CELAC est le forum de dialogue et de concertation politique par excellence des 33 pays de la région dans lequel s'exprime notre unité dans la diversité, se prennent les positions communes et se fait l'échange d'expériences dans de multiples domaines, aussi bien régionaux que globaux.

Nous réaffirmons notre engagement de continuer à travailler sur la base du consensus, en soulignant le caractère multiethnique, pluriculturel, plurinational et divers de la Communauté dans ses travaux et à orienter notre travail régional vers la mise en oeuvre d'actions à vocation et impact régionaux qui nous permettent de trouver des solutions conjointes aux défis et aux problèmes communs.

Nous décidons donc:

84. Manifester notre satisfaction en ce qui concerne les conclusions des réunions des axes sectoriels qui se sont déroulées lors de la réalisation du Plan d'Action de la CELAC de La Havane, qui apportent un suivi et une continuité aux mandats accordés et de remercier les pays qui ont accueilli les différentes réunions dont la liste suit: Réunion du Groupe de Travail de Développement Social et d'Eradication de la Faim et de la Pauvreté, les 25 et 26 novembre 2014, à Caracas, Venezuela; II° Reunion des Hauts Fonctionnaires sur l'Agriculture Familiale, du 10 au 13 novembre 2014, Brasilia, Brésil; Réunion des Ministres de la Culture, le 21 août 2014, Caracas, Venezuela; I° Reunion des Hauts Fonctionnaires en Sciences et Technologies de la CELAC, 01-02 avril 2014, San José, Costa Rica, II° Reunion des Hauts Fonctionnaires CELAC-UE 03-04 avril 2014, San José, Costa Rica, I° Réunion des Ministres de l'Industrie et du Commerce de la CELAC, 10 et 11 avril, 2014, San José Costa Rica, II°Réunion Ministérielle d'Infrastructure pour l'Intégration Physique du Transport, des Communications, 5 et 6 décembre 2014, Montevideo, Uruguay, Réunion Ministérielle sur l'Energie, 14 octobre 2014 en Lima, Pérou, III° Réunion sur les Migrations, 22 et 23 octobre 2014, à Azogues, Equateur, I° Réunion sur le Problème Mondial des Drogues Illicites, 13 et 14 mai 2014, à Antigua, Guatemala, II°Réunion des Ministres et Hautes Autorités de Prévention et de Lutte contre la Corruption, 08 et 09 décembre 2014, Quito, Equateur, II°Réunion du Groupe de Travail sur la Coopération Internationale, 29 et 30 de juillet 2014, San José, Costa Rica, I° Réunion des Mécanismes et Organismes Régionaux et Sub-régionaux d'Intégration dans le milieu social, 18-20 de juin 2014, à Caracas, Venezuela, I° Réunion des Mécanismes et Organismes Régionaux et Sub-régionaux d'Intégration dans le domaine culturel, 17 juillet 2014, San José, Costa Rica, I° Réunion des Organismes et Mécanismes de la CELAC sur le tourisme, 10 novembre 2015, Puerto España, Trinité et Tobago, I°Réunion du Groupe de Travail sur la Promotion de l'Equité, de l'Egalité et du renforcement du pouvoir des Femmes, 21 et 22 août 2014, San Salvador, El Salvador, I°Réunion du Groupe de Travail sur le Combat contre le Trafic Illicite des Armes Petites et Légères, 11 et 12 septembre 2014, San Salvador, El Salvador, I°Réunion du Groupe de Travail sur les Afro-descendants, 4 et 5 décembre 2014, Brasilia, Brésil.

85. Souligner le soutien apporté à la PPT du Costa Rica par les organismes et les mécanismes d'intégration régionale dans l'accomplissement des objectifs de la Communauté et soutenir la coordination des mécanismes régionaux et sub-régionaux d'intégration.

86. Adopter le Plan d'Action CELAC 2015 en vue de renforcer des actions dans un effort pour atteindre le développement osutenable de la région et éradiquer la faim et la

pauvreté.

87. Cadrer les travaux dans les axes sectoriels définis tout au long des discussions de la CELAC en concentrant les actions de la Communauté dans ces domaines jusqu'à l'obtention du plein accomplissement des engagements pris dans chacun de ces axes.

88. Promouvoir les réunions des axes sectoriels consignés dans le Plan d'Action CELAC 2015 qui donnent un suivi et une continuité aux principes fondamentaux qui inspirent l'action de la Communauté dans la recherche du développement humain soutenable.

89. Remercier l'illustre Gouvernement de l'Equateur qui assume la Présidence Tournante de la CELAC en 2015 et organisera le IV^o Sommet de la CELAC en 2016.

90. Remercier la République Dominicaine qui prendra la Présidence Tournante de la CELAC en 2016 et organisera le V^o Sommet.

91. Prendre note de l'offre de l'Etat Plurinational de Bolivie de prendre la Présidence Tournante de la CELAC en 2017 et d'organiser le VI^o Sommet.

92. Remercier le Costa Rica pour le travail réalisé sous sa Présidence en 2014 et pour l'accomplissement des mandats décidés et pour l'avancement de l'agenda international de la CELAC ainsi que pour le courageux soutien apporté par le Quatuor et les pays membres de la Communauté qui ont été hôtes d'une ou plusieurs réunions sectorielles de la CELAC.

93. Souligner la valeur des discussions qui ont eu lieu lors de ce III^o Sommet sur les défis de la CELAC dans la lutte contre la pauvreté, avec un point de vue de transparence, de rendu de comptes et de lutte contre la corruption; la définition de positions régionales dans le domaine multilatéral; les réflexions concernant l' Agenda post 2015 et sur le Financement du développement ainsi que le rôle fondamental de la CELAC comme mécanisme de concertation et de dialogue politique dans le processus d'intégration et d'articulation des politiques et des actions communes de la région.

94. Exprimer nos remerciements à l'illustre Gouvernement de la République Costa Rica pour la réussite du III^o Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CELAC qui s'est tenu à Belén, Costa Rica, les 28 et 29 janvier 2015 et pour son leadership dans le renforcement de la CELAC dans le domaine international.

Belén, Costa Rica, 29 janvier 2015

Source en espagnol:

<http://www.granma.cu/mundo/2015-01-29/declaracion-politica-de-belen>